

Communication

JOURNEE D'ETUDE Mercredi 23 mars 2011

MUba Eugène Leroy | Tourcoing

Conservation-restauration et médiation culturelle

Bien accueillir les publics handicapés : l'indispensable transversalité conservation – médiation

Communicant

Caroline JULES

carolinejules@free.fr

Nouveau numéro : 06 71 14 09 09

www.mediationcultureeleetaccessibilite.fr

Courte biographie

Après des études d'histoire de l'art et de gestion culturelle, Caroline Jules s'est spécialisée dans l'accueil des publics handicapés dans les lieux culturels. Elle a occupé le poste de chargée d'accessibilité au Panthéon (2001-2005) et au Musée de la musique à Paris (2006-2010). Elle a suivi les phases de conception d'expositions permanentes et temporaires pour les rendre accessibles à tous, en menant une réflexion transversale sur la scénographie, le graphisme, la médiation, etc.

Aujourd'hui conseillère et formatrice en médiation et accessibilité, elle préside également l'association Médiation culturelle qui regroupe des professionnels qui s'interrogent sur la place des publics.

personnes valides : à l'école, au travail, etc. ;

- concevoir une chaîne de déplacement accessible entre la voirie, les transports et les bâtiments ;
- créer les maisons départementales des personnes handicapées comme guichet unique pour l'information, l'accompagnement et la reconnaissance des droits des personnes ;
- donner un délai maximum de 10 ans pour l'exécution de la loi.

Pour les établissements culturels, il s'agit de rendre les espaces accessibles, ainsi que « les informations qui y sont diffusées » (art. L 111-7-3), soit l'ensemble des contenus culturels.

Les points de vigilance des lieux culturels sont donc :

- le cadre bâti à mettre aux normes avec les architectes ;
- les œuvres à rendre accessibles en autonomie par des activités et des outils de médiation, ainsi que par une présentation adaptée des collections ;
- la communication à adapter.

Au-delà des visites et des outils de médiation adaptés, l'accessibilité des collections permanentes et des expositions temporaires doit donc faire l'objet d'un projet global au sein d'un musée. Elle doit impliquer à la fois le directeur, le scénographe, les conservateurs, les régisseurs, les responsables des publics, les architectes, les graphistes, etc. La réflexion doit porter sur la scénographie, la circulation dans les espaces, la présentation des œuvres, le graphisme, l'éclairage, les outils de médiation, etc. Ainsi rendues accessibles à certains publics, les œuvres n'en sont

que mieux valorisées auprès de tous les visiteurs.

Concrètement, quelles collaborations sont donc possibles et nécessaires entre médiateurs et restaurateurs pour faciliter cet accès des personnes handicapées à la culture ?

Les collaborations possibles entre restauration et médiation pour l'accueil des publics handicapés

D'une part, en ce qui concerne la présentation des collections, des normes sont à respecter pour que les œuvres soient visibles par tous. En voici quelques-unes, qui concernent, entre autres, les personnes en fauteuil roulant et les personnes déficientes visuelles :

- hauteur des œuvres, des cartels et des écrans entre 90 cm et 130 cm ;
- dans les vitrines : incliner les objets ;
- éclairage :
 - circulation 100 lux
 - escalier 150 lux
 - postes d'accueil 200 lux.

D'autre part, des outils et des activités de médiation peuvent nécessiter l'aide, voire l'accord, des restaurateurs pour être mises en place.

Dans le cas de l'accueil des personnes handicapées mentales, parler de restauration ne signifie rien. Il faut d'emblée imager ses propos en proposant, par exemple :

- une rencontre avec des restaurateurs ;
- une manipulation des outils de l'artiste et du restaurateur ;
- des photos avant / après restauration.

Pour les personnes déficientes visuelles, non ou malvoyantes, les besoins sont :

- de pouvoir toucher des sculptures avec, ou si possible sans gant ;
- d'avoir accès à des moulages ou *fac simile* manipulables par tous.



Enfin, dans le cas des personnes sourdes, des visites sur le thème de la restauration nécessitent :

- un conférencier pratiquant la langue des signes française ou un interprète ;

- de réfléchir en amont aux mots du restaurateur qui n'ont pas leur équivalent en langue des signes et pour lesquels des traductions seraient à inventer ensemble.

En conclusion

Force est de constater que des collaborations entre restauration et médiation sont donc possibles, voire indispensables, notamment pour l'accueil des personnes handicapées. La mise en place d'une politique d'accessibilité est un travail d'équipe.

Loin d'être une contrainte, elle doit être perçue comme une manière de repenser ses outils et ses activités de médiation pour tous. Ces échanges, rendant ainsi la médiation plus dynamique, n'en rendront les œuvres que plus attrayantes pour tous les publics.